



REPUBLIQUE FRANCAISE
**MAIRIE DE
RIVIERE SUR TARN**

9 Place de la Maison des Activités
Route de Fontaneilles
12640 RIVIERE SUR TARN
Tel : 05 65 59 80 74
Fax : 05 65 59 80 75
E-mail: mairie-rivieresurtarn@wanadoo.fr
Site internet : www.rivieresurtarn.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 25 Février 2021
à 18 H 30**

Présents : FORIR Christian, POURQUIE Bernard, MABILDE Martine, CARRAT Christophe, MAURY Bernard, PORTALIER Pierrette, GRITTI Françoise, BADAROUX Frédéric, MORIN Marie-Noëlle, MALIRAT Anaïs, GABRIAC Christiane, SALSON Patrick.

Excusés : PORTALIER David

Pouvoirs : VAISSETTE Alain à MALIRAT Anaïs, BLAYASSI Odile à MALIRAT Anaïs

Secrétaire de séance : Anaïs MALIRAT

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1/ Vote du Compte Administratif du Budget Principal et du Budget Annexe Lotissement

Il est rappelé que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Il permet de comparer les prévisions budgétaires et les réalisations constituées par le total des mandats de paiement et des titres de recettes émis durant l'exercice civil, commencé le 1^{er} janvier 2020 et achevé le 31 décembre 2020. L'exercice est prolongé par la « journée complémentaire » jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement et permet l'émission de mandats et de titres correspondants aux prestations réalisées pour le compte de la commune jusqu'au 31 décembre.

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT

Section de Fonctionnement :

	Prévu (BP +DM)	Réalisé
Recettes	1 792 000,00 €	1 929 000,79 €
Dépenses	1 792 000,00 €	946 590,25 €
Excédent de clôture =		982 410,54 €

Section d'Investissement :

	Prévu (BP +DM)	Réalisé	Reste à réaliser
Recettes	1 208 000,00 €	389 501,11 €	0,00 €
Dépenses	1 208 000,00 €	599 306,04 €	- 169 000,00 €
Besoin de financement		- 209 804,93 €	- 169 000,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION :

EXCEDENT au 31/12/2020	982 410,54 €
Affectation au compte 1068 en investissement	- 378 804,93 €
Affectation à la section de Fonctionnement (Ligne 002)	603 605,61 €

BUDGET LOTISSEMENT «LES VERGERS DU MOURET» : AFFECTATION DU RESULTAT

Section d'Exploitation :

	Prévu (BP +DM)	Réalisé
Recettes	937 415,57 €	589 226,76 €
Dépenses	937 415,57 €	164 226,46 €
Excédent de clôture =		425 000,30 €

Section d'Investissement :

	Prévu (BP +DM)	Réalisé
Recettes	767 415,57 €	125 000,00 €
Dépenses	767 415,57 €	636 642,03 €
Besoin de financement =		- 511 642,03 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION :

EXCEDENT au 31/12/2020	425 000,30 €
Affectation au compte 1068 en investissement	0,00 €
Affectation à la section de Fonctionnement (Ligne 002)	425 000,30 €

Adopté à l'unanimité pour chacun des budgets.

2/ Vote du Compte de Gestion du Budget Principal et du Budget Annexe Lotissement

Considérant la conformité des écritures avec le Compte Administratif 2020, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité pour chacun des budgets.

3/ Voirie Communale – Demande de DETR 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme de réfection de la voirie communale qui vient compléter celui initié suite aux intempéries de juin 2020, à savoir :

- Le Bourg : Quartier du Soulié
- VC de Lugagnac
- Rivière : Rue de la Fontaine / Rue des Abattoirs / Rue de l'Eglise / Route de Fontaneilles

A cet effet, il présente les devis estimatifs des travaux de l'entreprise SEVIGNE d'un montant de total de 150 527,00 € HT (aide possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR 2021 dans la catégorie « Voirie communale » à hauteur de 25%).

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE, SANTE ET SOCIAL

4/ Convention Territoriale Globale

Le Contrat Enfance Jeunesse est remplacé à compter de 2021 par la Convention Territoriale Globale. Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer son attachement et son soutien financier aux deux structures en place sur la Vallée : Crèche Copains Câlines et ALSH 123 Soleil dans la cadre de la CTG (2020-2024)
- d'approuver la transformation du SIVU crèche Halte-Garderie de la Vallée du Tarn en SIVOM lui permettant ainsi d'élargir ses compétences pour pouvoir signer la CTG 2020-2024 avec la CAF. Les statuts du SIVOM seront proposés au vote du conseil municipal lors d'une prochaine réunion.
- d'approuver la mise en place d'une coordination de la CTG financée par la CAF de l'Aveyron sur la durée de la CTG (2020-2024)

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

5/ Gendarmerie : projet de construction

Des négociations sont en cours entre Aveyron Habitat (qui serait Maître d'ouvrage) et la commune afin de définir les modalités de mise en œuvre du projet, notamment la cession gratuite ou à titre onéreux, du terrain par la commune.

6/ Eclairage Public : modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'Eclairage Public

Monsieur le Maire rappelle la présentation de l'étude portant sur l'éclairage public de la commune, lors du dernier Conseil Municipal, par M. Lucas PEYROTTE, Ingénieur Conseiller en Energie Partagée au Parc Naturel Régional des Grands Causses et la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Considérant qu'outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de

gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses, le Conseil Municipal décide d'adopter le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit.

Des éléments complémentaires sur les modalités de mise en œuvre (aspect technique et coût) seront étudiés ultérieurement et la délibération mise au vote lors d'un prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Hameau de Peyrelade** : A la demande des riverains, et suite aux propositions de la Commission Communale Sécurité, il est proposé de sécuriser la traverse par la mise en place de panneaux de signalisation de limitation de vitesse à 50 Km/h – Rappel.
- **Ecole** : la suppression du 5^{ème} poste annoncée est mise en suspens et sera conditionnée au comptage à la rentrée scolaire.
- **Distribution des sacs poubelles** : organisation de la permanence et des distributions. Les personnes n'ayant pas pu les retirer à la permanence peuvent venir chercher leur dotation du lundi au jeudi à 13H30 aux Ateliers Communaux muni d'un justificatif de domicile.
- **PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)** : un avis est demandé par la Direction Départementale des Territoires à la commune sur la cartographie du zonage réglementaire et sur le projet de règlement.

Fin de séance à 20H45.

Le Maire,
Christian FORIR

